

Conditions Générales de Vente LABELIANS

Version : 10/2025-B2B-METRO Applicables à compter du 01/01/2026 (Annulent toutes conditions antérieures)

Champ d'application : les présentes CGV s'appliquent exclusivement aux clients professionnels (commerçants, artisans, entreprises, établissements, administrations) établis en France métropolitaine.

1. Définitions

Vendeur : Désigne la société LABELIANS – S.A.S., responsable de la commercialisation des produits et services visés par les présentes conditions générales de vente.

Client : Toute personne physique ou morale agissant en tant que professionnel dans le cadre d'un achat.

Professionnel : Toute entité, publique ou privée, exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit pour le compte d'un autre professionnel.

Produits : Ensemble des biens et services proposés ou fournis par le Vendeur au Client.

2. Opposabilité – Documents contractuels

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent de plein droit à toute transaction conclue entre le Vendeur et le Client. Elles prévalent sur toutes conditions d'achat ou tout autre document émanant du Client, sauf acceptation expresse et écrite du Vendeur. Toute dérogation aux CGV doit faire l'objet d'un accord préalable, formalisé par écrit et signé par le Vendeur.

3. Commandes – Acceptation

Toute commande passée par le Client implique l'adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente. Pour être prise en compte, une commande doit comporter les références exactes du catalogue du Vendeur et respecter les unités d'emballage définies ainsi que le tarif en vigueur.

Les commandes deviennent définitives uniquement après confirmation écrite réciproque entre le Vendeur et le Client. Les commandes passées par téléphone doivent impérativement être confirmées par écrit ; à défaut, elles ne seront pas prises en compte.

Le Vendeur décline toute responsabilité en cas d'erreur de livraison résultant d'une imprécision dans la rédaction de la commande par le Client. Les frais liés à un éventuel retour des produits seront alors à la charge du Client.

En cas d'annulation totale ou partielle d'une commande confirmée, des frais seront facturés au Client. Pour les prestations de services, un minimum de 25 % du montant de la commande sera facturé, en plus des frais engagés pour les matériels ou ressources mobilisés.

4. Spécifications Produits

Les caractéristiques techniques, visuelles et descriptives des produits et services présentés dans les catalogues, brochures ou tout autre support commercial du Vendeur sont fournies à titre indicatif et ne sauraient, en aucun cas, constituer des engagements contractuels. Le Vendeur se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de modifier les spécifications des produits ou services proposés, notamment en raison d'évolutions techniques, de contraintes réglementaires ou des recommandations de ses fournisseurs ou services internes. Le Vendeur n'est tenu ni de maintenir la disponibilité des références supprimées, ni de fournir des produits conformes aux spécifications antérieures. En cas de modification des spécifications imposée par nos fournisseurs ou par des impératifs techniques, le Vendeur s'engage à en informer le Client dans les meilleurs délais.

5. Prix – Révisions

Les prix s'entendent hors taxes, départ entrepôt (Pannes – 45 ou Nemours – 77). Ils sont susceptibles d'être ajustés à tout moment, notamment en cas d'évolution des tarifs fournisseurs, des taux de change ou des droits de douane, de l'évolution du prix du carburant ou des coûts Transport.

Les devis sont valables pendant une durée de 30 jours à compter de leur date d'émission, sauf mention contraire précisée par écrit par le Vendeur. Les tarifs contractuels applicables sont ceux en vigueur à la date d'expédition des marchandises, indépendamment de la date de réception de la commande.

Les prix indiqués dans les catalogues, brochures ou autres supports commerciaux sont fournis à titre indicatif, hors taxes et départ entrepôt. Ils peuvent être modifiés sans préavis.

Pour toute commande d'un montant égal ou supérieur à 300 € HT en France métropolitaine, les prix sont nets, franco de port et d'emballage, sauf clause de livraison spécifique (cf. § Livraison). En dessous de ce seuil, un forfait de port de 30 € HT sera appliqué.

Les tarifs actualisés peuvent être obtenus sur simple demande auprès du service clients : serviceclient@labelians.fr

6. Facturation – Délais de paiement – Pénalités

Sauf stipulation contraire convenue par écrit, les factures sont payables à 30 jours nets à compter de leur date d'émission, sans escompte, par virement. Le délai de paiement ne peut excéder 60 jours date de facture ou 45 jours fin de mois, sauf conditions particulières.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront exigibles dès le lendemain de la date d'échéance. Le taux applicable est celui du refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de 10 points, ou à défaut, un taux équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal, avec un minimum de 12 % par an. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € HT par facture sera également appliquée, majorée des frais réels sur justificatifs si ceux-ci excèdent ce montant.

Le Vendeur se réserve le droit de limiter le montant de l'encours accordé à chaque Client et d'exiger à tout moment des garanties de paiement ou d'exécution. En cas de détérioration du crédit du Client, d'incident de paiement ou de cessation d'activité, le Vendeur pourra exiger un règlement comptant ou une livraison contre remboursement ; suspendre les livraisons en cours ; déclarer la déchéance du terme sans préavis ; retenir ou compenser toute somme due avec toute créance détenue sur le Client.

En cas de recouvrement contentieux, une indemnité de 15 % du montant des factures impayées sera due à titre de clause pénale, sans préjudice des autres recours judiciaires.

Lors de l'ouverture d'un compte Client, le paiement anticipé des premières commandes pourra être exigé. En cas de manquement antérieur du Client à ses obligations (notamment défaut ou retard de paiement), le Vendeur se réserve le droit de refuser toute nouvelle vente et la déchéance du terme sera applicable sans autre préavis.

7. Livraison – Transfert des risques – Preuve de livraison

Modalités de livraison

Les livraisons sont effectuées en jours ouvrés (du lundi au vendredi, de 8h à 18h), en rez-de-chaussée, sans déballage ni installation, par colis ou palettes perdues non traitées selon le volume. Les frais de livraison sont précisés lors de la commande. Toutes conditions particulières (prise de rendez-vous, manutention, véhicule spécifique, livraison en véhicule léger, transport ADR, hauteur maximale de palette, colis encombrants ou supérieurs à 50 kg) doivent être signalées par écrit au moment de la commande et fera l'objet d'une prestation complémentaire avec tarification spécifique :

Prise de rendez-vous	30 €
Seconde présentation (relivraison)	25 €
Manutention/Dépotage	35 € / par support palette
Livraison avec Hayon	10 €
Livraison Véhicule Léger	120 €
Préparation sur palette NIMP15 / EUR-EPAL	10 € / 20 € par support palette
Transport ADR	50 €
Mobilier ou Colis encombrants ou sup. à 50Kg	Nous consulter

Pour les commandes d'alcool, le Client doit fournir au Vendeur, avant toute livraison, une copie de sa Déclaration Préalable de Profession (DPP) délivrée par la Direction Régionales des Douanes, conformément à la réglementation en vigueur, et sur laquelle figure son N° UT. D'autres conditions particulières s'appliquent pour les articles soumis à réglementation spécifique (précurseurs de drogue, d'explosif, etc.). Consulter le service client

Transfert des risques

Sauf stipulation contraire, le transfert des risques intervient dès la remise des marchandises au transporteur, conformément aux règles applicables en matière de vente entre professionnels (B2B). Les produits voyagent donc aux risques et périls du Client.

Preuve de livraison

La preuve de livraison peut être apportée par tout moyen : suivi transporteur, lettre de voiture électronique (e-CMR), bons de livraison (y compris non signés), relevés de compte, factures, historique d'approvisionnements, etc. L'absence de bon de livraison signé ne constitue pas, à elle seule, une preuve de non-livraison (cf. Cass. com. 26 juin 2024, n° 22-24.487).

Conditions Générales de Vente LABELIANS

Version : 10/2025-B2B-METRO Applicables à compter du 01/01/2026 (Annulent toutes conditions antérieures)

8. Réception – Réserves – Réclamations transport

Contrôle à réception

Le Client est tenu de vérifier l'état, le nombre de colis et la conformité des Produits dès leur réception. En cas d'avarie ou de manquant, il doit formuler des réserves précises, détaillées et motivées sur le document de transport, en présence du chauffeur. Ces réserves doivent indiquer la quantité, la nature et l'étendue des dommages constatés. Les mentions du type "sous réserve de déballage", "contrôle ultérieur", "sous réserve quantité et qualité" ne sont pas recevables. Le refus total ou partiel du/des colis reste possible en cas de détérioration manifeste du/des colis et/ou de la marchandise. Le refus abusif sans motivation sera quant à lui refacturé au Client.

Notification au transporteur

Conformément à l'article L.133-3 du Code de commerce, le Client doit notifier au transporteur une protestation motivée dans un délai de trois jours non fériés suivant la réception, par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) ou acte extrajudiciaire. Toute clause contractuelle contraire est réputée non écrite, sauf dans le cadre de transports internationaux. Si des réserves ont été acceptées par le transporteur lors de la livraison, la notification par LRAR n'est pas requise.

Responsabilité et stockage

Les expéditions sont réputées conformes et en bon état au départ des entrepôts du Vendeur. En l'absence de réserves écrites auprès du transporteur, aucun vice lié à l'emballage ne pourra être invoqué. Le Client doit prendre en charge les marchandises livrées et assurer leur stockage dans des conditions adaptées aux exigences des produits de laboratoire, suivant la Fiche Technique et ce jusqu'au paiement intégral du prix.

Transfert de propriété

La propriété des biens vendus ne sera transférée au Client qu'après paiement intégral du prix. En cas de non-paiement à l'échéance, et après mise en demeure restée infructueuse, le Vendeur pourra reprendre les marchandises livrées, que le Client devra restituer sur simple demande.

Procédures collectives

En cas de procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire du Client, ou toute autre procédure collective, le Vendeur pourra exercer son droit de revendication de propriété sur les biens livrés, conformément aux articles L.624-16 et L.624-18 du Code de commerce, y compris pour les biens fongibles.

9. Délais

Les délais de livraison indiqués dans les correspondances du Vendeur sont communiqués à titre strictement indicatif. Ils ne constituent pas un engagement ferme, sauf stipulation particulière expressément convenue par écrit.

Aucun retard ne pourra justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à des pénalités ou à une demande d'indemnisation, sauf en cas de manquement caractérisé du Vendeur, et après mise en demeure préalable restée infructueuse dans un délai raisonnable. Cette disposition s'applique sans préjudice de l'article L.133-2 du Code de commerce relatif à la force majeure du transporteur.

Le Vendeur ne pourra être tenu responsable d'un retard de livraison, y compris en cas de livraison fragmentée, sauf convention spéciale dûment signée. En outre, la livraison ne pourra intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers le Vendeur, notamment en matière de paiement.

10. Retours – Non-conformités

Conditions générales de retour

Tout retour de Produits nécessite l'accord préalable écrit du Vendeur. Seuls les Produits neufs, complets, fournis par le Vendeur dans leur emballage d'origine, et retournés port payé selon les instructions du Vendeur, peuvent être acceptés. Le transport doit être effectué par un moyen validé par le Vendeur.

Erreur de commande

En cas d'erreur imputable au Client, les retours sont soumis à des frais de dossier de 80 € HT par colis et 120 € H.T. par palette ; une décote minimale de 20 %, calculée selon l'ancienneté du produit et sa durée de vie restante.

Un accord préalable du Vendeur est nécessaire, ce dernier lui fournissant un bordereau de retour à joindre au colis/à la palette.

Délai de réclamation

Le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la réception des Produits pour formuler une demande de retour, sauf dispositions légales ou contractuelles spécifiques (ex. garanties). Passé ce délai, aucun retour ne sera accepté.

Produits exclus

Ne sont pas repris :

- Les Produits ayant fait l'objet d'une fabrication spéciale ;
- Les Produits ne figurant pas au catalogue ou barème général en vigueur ;
- Les Produits dangereux, sauf respect strict des règles ADR ;
- Les Produits soumis à réglementation douanière, sauf respect des procédures spécifiques.

Réclamations justifiées

En cas de non-conformité avérée et acceptée par le Vendeur, sa responsabilité se limite au remplacement du produit concerné, à l'exclusion de toute autre indemnisation ou à un avoir au cas où le produit nous ferait défaut. Les avoirs de retour sont crédités à date de valeur identique aux conditions de règlement du client (marchandise conforme aux conditions de retours) et ne peuvent pas être anticipés.

11. Garantie – Limitation de responsabilité

Garantie des matériels et équipements

Les matériels et équipements vendus par le Vendeur, à l'exception de la verrerie, du petit matériel et des accessoires, bénéficient d'une garantie fabricant pièces et main d'œuvre, dont la durée et les conditions sont celles définies par le fabricant. Cette garantie prend effet à compter de la date de facturation, sous réserve d'une utilisation conforme aux instructions du fabricant et aux bonnes pratiques professionnelles.

Toute intervention non autorisée sur le matériel, ainsi que toute contamination ou absence de décontamination préalable, entraîne l'exclusion de la garantie. Seuls les produits nettoyés et décontaminés seront pris en charge dans le cadre de la garantie ou du service après-vente, afin de garantir la sécurité des intervenants.

Les produits pourront être expédiés jusqu'à 2 mois avant leur date de péremption. Tout impératif de péremption spécifique devra obligatoirement être mentionné lors de la commande du client.

Limitation de responsabilité

Dans le cadre de relations entre professionnels (B2B), la responsabilité du Vendeur est strictement limitée au montant hors taxes de la fourniture concernée, sauf en cas de faute lourde, dolosive ou de dommages corporels. Cette limitation s'applique sans préjudice des garanties légales éventuellement applicables dans le cadre de ventes à des consommateurs (B2C).

Le Vendeur décline toute responsabilité en cas d'accident survenu au Client ou à des tiers lors de la réception, l'installation ou l'utilisation des équipements livrés. Tous les produits, équipements et réactifs fournis sont exclusivement destinés à un usage de laboratoire, sous la seule responsabilité de l'utilisateur, qui doit s'assurer du respect des prescriptions légales en matière de sécurité, d'hygiène et de prévention des risques professionnels.

En cas de défectuosité reconnue par les services techniques du Vendeur, la responsabilité se limite à la remise en état du matériel, sans prolongation de la durée initiale de garantie.

12. Réserve de propriété

Conformément aux articles 2367 à 2372 du Code civil, le transfert de propriété des Produits vendus est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix par le Client.

En cas de défaut de paiement, le Vendeur pourra revendiquer la restitution des Produits livrés. La valeur des biens repris sera imputée sur la créance du Vendeur, et tout éventuel excédent sera restitué au Client.

Cette clause de réserve de propriété est expressément convenue par écrit. Les Produits concernés doivent être identifiables, notamment par leur numéro de série, numéro de lot ou tout autre élément de traçabilité.

En cas d'aliénation, de perte ou de destruction des Produits ayant paiement complet, la propriété se reporte sur la créance détenue sur le sous-acquéreur ; ou l'indemnité d'assurance éventuellement perçue par le Client.

Conditions Générales de Vente LABELIANS

Version : 10/2025-B2B-METRO Applicables à compter du 01/01/2026 (Annulent toutes conditions antérieures)

13. Force majeure

- Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution partielle ou totale de ses obligations contractuelles si celle-ci résulte d'un événement de force majeure, tel que défini par l'article 1218 du Code civil : un événement extérieur, imprévisible lors de la conclusion du contrat, irrésistible et échappant au contrôle de la partie concernée, rendant impossible l'exécution de ses obligations.
- En cas d'empêchement temporaire, l'exécution du contrat est suspendue pendant toute la durée de l'événement. En cas d'empêchement définitif, le contrat pourra être résolu de plein droit, sans indemnité, par la partie empêchée ou par l'autre partie, selon les modalités prévues par la loi.

14. DEEE / EEE – Responsabilité élargie du producteur

Pour les équipements électriques et électroniques (EEE), le Vendeur respecte les obligations de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) conformément aux dispositions du Code de l'environnement (articles R.543-172 et suivants).

La collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels (DEEE pro) sont assurés soit par des éco-organismes agréés ; soit dans le cadre de prestations spécifiques convenues contractuellement avec le Client.

Les modalités de reprise, de traitement et de traçabilité des DEEE pro peuvent être communiquées sur simple demande.

Sauf disposition contraire expressément convenue dans le contrat de vente, le Client est responsable de la collecte, du transport et de l'élimination des équipements concernés, conformément aux articles 21 et 22 du décret n°2005-829 du 20 juillet 2005, et à toute évolution réglementaire applicable.

Lorsque cela est prévu contractuellement, le Vendeur peut assurer la prestation d'enlèvement et de traitement des déchets, selon les conditions définies avec le Client.

15. Données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de l'exécution du contrat, de la gestion de la relation commerciale et du respect de ses obligations légales, le Vendeur est amené à traiter des données à caractère personnel relatives au Client.

Ces traitements sont réalisés conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le Client dispose des droits suivants sur ses données : accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité, conformément aux articles 15 à 22 du RGPD.

Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : rgpdinfos[at]labelians.fr.

Les données collectées ne sont pas transférées en dehors de l'Union européenne et sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la finalité du traitement.

La politique de confidentialité complète est disponible sur le site internet du Vendeur : <https://www.labelians.fr>, ou peut être communiquée sur simple demande.

16. Droit applicable – Règlement des litiges – Compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

À défaut de résolution amiable, tout litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce du siège social du Vendeur, conformément à l'article 48 du Code de procédure civile, sous réserve que les parties aient toutes la qualité de commerçant et que la clause soit apparente dans le contrat.

Cette attribution de compétence s'applique également en cas de pluralité de défendeurs, de demandes incidentes, d'intervention forcée ou d'appel en garantie, même si des dispositions contraires figurent dans les documents commerciaux du Client.